

# 🙀 RSSIAP 3

RECYCLAGE DU DIPLÔME CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

#### **PUBLIC VISÉ**

Chef de service d'un Service de Sécurité Incendie souhaitant effectuer son recyclage triennal.

#### **PRÉ REQUIS**

Titulaire du diplôme SSIAP, d'une équivalence.

Qualification de secourisme

#### **DURÉE**

21 heures

#### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

15 maximum

### **VOUS ÊTES EN SITUATION** DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

Autres sources d'informations fagerh agefiph





### **OBJECTIF**

Maintenir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef de service d'un service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

## Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Application sous forme de mise en situation
- Films
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

## Moyens techniques

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Plateau technique (SSI, PC sécurité...).

## Moyens d'encadrement

Formateur SSIAP3.

## MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation des acquis par des mises en situation sous forme de jeux de rôles
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Attestation de formation triennale





RSSIAP 3

RECYCLAGE DU DIPLÔME CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

## **PROGRAMME**

## SEQUENCE 1 : LA RÉGLEMENTATION INCENDIE – 5H

- Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le Code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005

## SEQUENCE 2 : NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL - 2H

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.

#### **SEQUENCE 3: FONCTION MAINTENANCE - 2H**

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
  - Les contrats avec obligation de moyens
  - Les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats :
  - Le contrat de types « prédictifs »
  - Le contrat de types « correctifs » ou « curatifs »
- Normalisation.

### SEQUENCE 4: ÉTUDE DE CAS - 3H

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan.

## SEQUENCE 5 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 2H

- Les dispositions réglementaires :
  - Les commissions d'accessibilité
  - Les exigences réglementaires générales
  - Les exigences dimensionnelles et qualitatives
  - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier...)
  - Visite, réception par la commission d'accessibilité

#### SEQUENCE 6: ANALYSE DES RISQUES - 5H

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Évaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
- Étude d'un cas pratique

#### SEQUENCE 7: MOYENS DE SECOURS - 2H

- Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretiens et vérifications)
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI